

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère et missions à l'étranger—

686. Représentation à l'étranger—Administration, y compris les traitements des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, nommés suivant les directives du gouverneur en conseil, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil ou de l'une quelconque de ses modifications—Crédit supplémentaire, \$100,000.

687. Construction et exécution au Canada de sept portes dont le Canada fera don au siège permanent des Nations Unies à New-York—Crédit supplémentaire, \$28,500.

688. Paiement, à même les devises étrangères détenues par le Canada, et disponibles seulement pour des fins du gouvernement ou autres fins limitées en France, aux Pays-Bas et en Italie, de bourses d'études et de recherches (fellowships) et de bourses d'études (scholarships) et des frais de voyage pour permettre aux Canadiens d'étudier dans ces pays; paiement à la Société Royale du Canada de montants n'excédant pas \$4,000 en tout, pour les frais de déplacement et d'administration soldés par la Société en faveur de ceux qu'elle peut désigner pour la représenter dans le choix des bénéficiaires des bourses d'études et de recherches, \$44,000.

B—Généralités—

Organisation du traité de l'Atlantique-Nord—

689. Sous réserve de l'approbation du gouverneur général en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil, pour autoriser des dépenses administratives spéciales (y compris les traitements), résultant de l'affectation de Canadiens par le gouvernement du Canada au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord), \$55,000.

Organisation de l'aviation civile internationale—

690. Fourniture à l'Organisation de l'aviation civile internationale de bureaux à un tarif moindre que celui du commerce—Crédit supplémentaire, \$141,972.

Commission conjointe internationale—

691. Traitements et dépenses de la Commission (ci-devant prévus par une loi), \$81,011.

Services provisoires—

692. Contribution au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, \$500,000.

693. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le proche Orient, \$600,000.

694. Don de blé comme contribution au Fonds de soulagement de la famine en Grèce, \$30,000.

FINANCES

Administration générale—

116. Administration du ministère, y compris l'ancienne administration qui appliquait la Loi de 1943 sur les arrangements entre les cultivateurs et créanciers et l'administration qui applique la Loi des subventions aux municipalités, et la garde en lieu sûr des chèques encaissés ci-devant administrés par le Bureau de l'Auditeur général, \$1,643,396.

117. Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, \$13,610,929.

Application de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

118. Application des lois de pension et de retraite, \$193,086.

[L'hon. M. Garson.]

119. Loi des banques—Traitements et dépenses du bureau de l'inspecteur général des banques, \$29,836.

120. Application de la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la Loi de 1946 sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, \$69,687.

121. Dépenses de la Commission du tarif, \$108,830.

Dépenses de la Monnaie royale du Canada et de l'Essayerie de Vancouver (C.-B.)—

122. Administration, fonctionnement et entretien, \$1,058,487.

123. Construction ou acquisition de nouvel outillage, \$113,279.

124. Corporation de stabilisation des prix des denrées—Paiement de redressements afférents aux subventions antérieurement versées, et frais d'administration, \$30,500.

125. Administration du Plan d'achat par les employés moyennant versements échelonnés, y compris vente et livraison d'obligations d'épargne du Canada aux employés de l'Etat, et régime d'assurance collective des employés, \$120,447.

126. Application de la Loi sur la réglementation du crédit aux consommateurs (dispositions provisoires), \$92,936.

Paiements aux municipalités—

127. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales—

Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités; et paiements aux municipalités prévus par le décret C.P. 3456 du 19 juillet 1950 à l'égard des frais de services et fournitures médicaux et hospitaliers procurés aux employés fédéraux et autres personnes y indiqués, \$2,360,800.

Éventualités et divers—

128. Pour pourvoir, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, à diverses dépenses menues et imprévues et pour autoriser le remploi de toutes sommes versées au présent crédit sur d'autres crédits, \$1,000,000.

129. Service téléphonique des ministères à Ottawa, \$778,000.

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

130. Contribution par l'État au Fonds de pension d'une somme égale aux versements estimatifs de cotisations courantes et d'arrangements de contributeurs individuels, effectués dans l'année financière précédente, \$13,269,149.

131. Pour pourvoir, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, à la majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, \$1,500,000.

132. Contribution de l'État, à titre d'employeur, à la Caisse d'assurance-chômage à l'égard des fonctionnaires émargeant au Bureau central de paye, \$1,150,000.

Subventions diverses—

133. Conseil général canadien des Scouts, \$15,000.

134. Conseil canadien des Guides, \$9,000.

135. Société royale d'astronomie, \$3,000.

136. Académie royale canadienne des arts, \$4,025.

137. Fondation des écrivains canadiens, \$4,000.

138. Association canadienne des Jeux olympiques, \$20,000.

139. Boys' Club du Canada, \$10,000.